BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000
NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu
CCP Marseille Gambetta 25168640
Périodique inscrit à la commission
paritaire du 15.9.2011 sous le
n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication :
JL Cinque
Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. 1 au NICE-SNES n°228 d'août 2013

S3 aux trésoriers - Nice, le 25 août 2013

TRÉSORERIE SYNDICALISATION

Sommaire

Edito	p 1
La campagne de syndicalisation 2012 - 2013	p 2
Le contenu de cet envoi	p 3
Le travail du trésorier	p 3
Les modes de règlement de la cotisation	p 4
Affichette panneau syndical : comment adhérer	p 5
Liste des syndiqués par Internet	p.6
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 1
Liste des syndiqués de l'établissement (au 19 juillet 2013)	Encart 2
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1

L'Education nationale, dont pour une très modeste part le Second degré, a bénéficié d'un effort budgétaire traduit notamment par des créations de postes. Une fois faites les annonces de rupture sur plusieurs dispositifs que nous contestons (LPC, ECLAIR ...) et l'abrogation du décret sur l'évaluation, l'année précédente a été celle de la concertation sur le refondation de l'école.

Cela étant, force est de constater que les conditions de cette rentrée 2013 ne sont pas fondamentalement différentes de la précédente. Les enseignants de collège sont confrontés aux hausses des effectifs dans les classes, ceux de lycée à la fin de la mise en place de la réforme que nous contestons toujours, les Vies scolaires sont malmenées, les CO-Psy sont toujours menacés dans leurs missions, tous doivent faire avec des injonctions chronophages et inutiles. Bref les conditions de travail continuent de se dégrader.

En outre la reconduction du gel de la valeur du point d'indice en 2014 aggrave nos conditions matérielles de vie. Il devient urgent, pour promouvoir nos métiers et nos carrières, de revaloriser nos professions.

Enfin, le dossier des retraites et les pistes évoquées sont porteurs de nouvelles menaces de régressions notamment pour les fonctionnaires et les retraités. Mais nous ne resterons pas à la maison le 10 septembre.

Bref, après une année d'attente c'est l'impatience et parfois la colère qui prévaut parmi les personnels.

Le SNES-FSU est une force de proposition et de lutte. À toutes les échelles (établissement, département, académie…) d'intervention, il informe les enseignants, CPE, CO-Psy, AED, etc., les soutient et les conseille face à l'État-employeur et à ses représentants ; il défend leurs droits individuels et collectifs (carrière, mobilité, indépendance…), leurs qualifications, leurs statuts, leurs métiers. Il promeut un projet global d'éducation pour lutter contre les inégalités, construire une culture commune exigeante et offrir une formation initiale ambitieuse pour tous les jeunes. C'est sur ces bases qu'il porte la parole des personnels.

Plus que jamais, agir pour ses droits c'est adhérer ou ré-adhérer au SNES, pour renforcer le syndicat majoritaire de nos professions et peser sur les choix futurs en cette année décisive.

LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2012 - 2013

Bilan général :

Année scolaire	Adhérents Juillet An-1	Adhérents rentrée	Différence (reçu mutation)	Adhérents fin d'année	Différence (objectif-syndiqués)	% sur rentrée
2006/2007	2394	2404	10	2411	7	100,3
2007/2008	2411	2493	82	2481	-12	99,5
2008/2009	2481	2519	38	2409	-110	95,6
2009/2010	2409	2473	64	2357	-116	95,3
2010/2011	2357	2397	40	2333	-64	97,3
2011/2012	2333	2344	11	2318	-26	98,9
2012/2013	2318	2336	18	2193	-143	93,9

La chute du nombre d'adhérents est brutale et vient démentir une vision moins pessimiste issue des années précédentes.
Le nombre de syndiqués a diminué de 5,4 % dans notre académie (-4,2 % au niveau national).
Parmi les 2336 adhérents du potentiel de la rentrée, 1787 ont renouvelé leur adhésion en 2012-2013 soit un taux de renouvellement de 76 ,5 % (taux national 79,8).

❶ LES INDICATEURS DEPARTEMENTAUX :

	Adhérents						NAJ juillet 2012	NAJ juillet 2013
	Juillet 2012	1er Septembre 2012	2012 / 2013	Ecart rentrée	Ecart année dernière	% sur rentrée 2012		
AM	1289	1280	1236	-44	-53	96,5	244	292
VAR	1029	1056	957	-99	-72	90,6	222	247
TOTAL	2318	2336	2193	-143	-125	93,9	466	539

L'écart entre les deux départements est toujours du même ordre. Le nombre collègues NAJ s'est accru sur les deux départements, il représente 23 % du potentiel de rentrée 2012. Cette baisse du taux de fidélisation est une caractéristique nationale.
Sur une période de 3 ans, le recul du nombre d'adhérents est de 4,5 % pour le 06 et de 10 % pour le 83 (7 % nationalement comme pour notre S3).

❷ STRUCTURE DES AJ:

	AJ FID		AJ NA + NAA	
	Nombre	%	Nombre	%
2011 / 2012	1867	80,50%	451	19,50%
2012 / 2013	1787	81,50%	406	18,50%
Ecart	-80	-4,30%	-45	-10,00%

Les deux catégories diminuent mais la baisse affecte plus particulièrement les nouveaux adhérents.
Les retraités représentent 12,7 % des syndiqués, proportion en léger recul (- 0,6 %) contrairement aux années précédentes.
Ces deux constats sont les mêmes au niveau national.
Enfin, environ 25 % des adhérents ont choisi le prélèvement automatiquement reconductible (AJFUT).

LE CONTENU DE CET ENVOI

Des **bulletins** d'adhésion, une **affichette** « Barème des cotisations 2013 - 2014 », un mode d'emploi pour consulter par Internet, sur le site national, la liste des syndiqués. Vous trouverez également dans cet envoi la **liste des entrants et sortants** de votre établissement. Elle a été établie après la commission de rattachement des TZR et les affectations des stagiaires. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, détachement, non titulaires …) ; n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter.

Pour rappel : nomenclature de la situation des syndiqués

A.A : Ancien Adhérent (non à jour en 2012 - 2013 mais à jour avant).
N.A.J. : Non A Jour (adhérent de l'année dernière).
A.J. : Adhérent ayant déjà payé la cotisation 2013 - 2014 parmi lesquels on distingue :
A.J.FID : Adhérent à jour régulièrement les années précédentes
A.J.NA : Adhérent à jour « nouvel adhérent »
A.J.NAA : adhérent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhérent ayant payé la cotisation 2013 - 2014, pas celle de l'année 2012 - 2013 mais adhérent avant cette année)**.**
A.J.FUT : adhérent à jour ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles
PRA : Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).
PRN : Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

En début d'année, les syndiqués de la liste apparaissent soit NAJ soit AJFUT soit PRA. Ces trois catégories sont destinataires de la presse syndicale en début d'année (comme les AJ pendant l'année).

LE TRAVAIL DU TRESORIER

❶ Dès la rentrée :

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et auxiliaires nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui n'ont pas cotisé l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.
- Renvoyer rapidement les cotisations (même avec un seul adhérent) et nous communiquer en cas de changement le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents ayant quitté l'établissement (retraités, TZR affectés ailleurs).

❷ Les consignes permanentes :

- ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhérent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir plusieurs adhésions pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (échelon, adresse, coordonnées bancaires …).
- Enfin, ne pas oublier que, traditionnellement, la période de septembre à décembre regroupe la plupart des adhésions. Les opérations de gestion des deuxième et troisième trimestres (promotions, mutations …) ne permettent pas de changer significativement la tendance de début d'année. D'autre part, le taux de renouvellement d'adhésion est meilleur lorsqu'elle a été réalisée tôt dans l'année précédente. Le rôle du trésorier est donc crucial en début d'année pour animer la campagne de syndicalisation.

Une date importante pour les prochains envois : avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2013.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans

mandat SEPA rempli) ne pourra être enregistrée.

❸ Les envois au S3 :

IIl faut veiller avant tout :

- pour les paiements par chèques : à les envoyer **SIGNÉS** au S3 avec les bulletins d'adhésion.
- Pour les paiements par prélèvements : joindre le mandat SEPA rempli, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Ce mandat doit contenir deux nouveaux identifiants mentionnés sur les RIB :
- l'IBAN (Identifiant International du Compte Bancaire) qui est composé de l'actuel numéro de compte précédé par le code du pays (4 caractères commençant FR pour la France),
- le BIC (Code d'Identification de la Banque) composé généralement de 11 caractères.

Ce mandat est récurrent (par opposition à un usage unique) pour permettre plusieurs prélèvements dans l'année. Cela ne veut pas dire qu'il est automatiquement reconductible, il faut toujours pour cela le demander expressément sur le bulletin.
N.B. Il faut remplir les cases en commençant dans les premières de gauche de chaque ligne.

LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose, comme l'année dernière, trois modes de paiement de la cotisation :

❶ Paiement par **chèque** (à l'ordre du SNES)
❷ Paiement par **prélèvements automatiques non reconductibles** (Valable seulement pour l'année scolaire en cours).
❸ Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles** (Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates). (L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement).

Quelques remarques habituelles :

- La CA nationale de juin a décidé de proposer en début d'année scolaire un étalement maximal du paiement de la cotisation en 10 prélèvements (les prélèvements interviennent vers le 5 du mois).
- Après le 22 octobre, le nombre de prélèvements possible diminuera de mois en mois. Par exemple, à la fin du mois de mai on pourra faire 2 prélèvements.
- Il est toujours possible de faire plusieurs chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard le 1er juillet 2014. Ces chèques seront encaissés en début de chaque mois.
- Chaque adhérent recevra sa carte accompagnée de l'attestation de cotisation.

Cet envoi est assuré par le S4 et nécessite généralement 3 semaines après l'enregistrement de la cotisation.
En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation.

Nouveauté fiscale : le crédit d'impôt

Depuis l'année civile 2012, la cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi (66,6 % de son montant et si le collègue n'a pas opté pour les frais réels), ouvre droit à un crédit d'impôt. Il suffit d'indiquer sur la déclaration de revenus le montant de la cotisation.
Ainsi, si le foyer fiscal est imposable, ce crédit vient en déduction du montant de l'impôt.
Si le foyer fiscal n'est pas imposable, ce crédit sera alors remboursé par l'administration fiscale. Ce dernier point enlève un obstacle à la syndicalisation de collègues à faibles revenus (par exemple des non titulaires).
Dans les deux cas, la cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.
Les attestations sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion qui parviendra au domicile du syndiqué. Même si cette attestation n'est plus à joindre à la déclaration de revenus, il faut la conserver trois ans.

Bien cordialement,

Le secrétaire général : J.P. Laugier, le trésorier académique : G. Depresle, le trésorier académique adjoint : S. Muller

SECTION D'ETABLISSEMENT :

COLLEGUE A CONTACTER :

Comment adhérer, comment ré adhérer ?

Anciens adhérents

Vous avez reçu à votre domicile un bulletin de mise à jour. Datez-le et signez-le après avoir éventuellement rectifié ou complété les renseignements pré-imprimés (état civil, téléphone, catégorie, échelon, affectation). Remettez-le au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.
Si le mode de paiement est le même que l'an dernier, vous n'avez rien d'autre à faire.
Si vous avez changé de banque ou de numéro de compte (pour les prélèvements automatiques), vous devez remplir une nouvelle demande.
Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, vous devez remplir un mandat SEPA et fournir un relevé d'identité bancaire.

Vous avez décidé d'adhérer au SNES. Que faire ?

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint, le barème de cotisation se trouve au verso.
Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation de deux façons :

- paiement en une ou plusieurs fois par chèque(s) à joindre à votre bulletin,
- paiement en dix fois (uniquement avant le 22 octobre) par prélèvements automatiques (reconductibles ou non) : remplir et signer aussi le bas du bulletin (mandat SEPA) et joindre un relevé d'identité bancaire.

Remettez le tout au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

Bienvenue au SNES-FSU !

BULLETIN D'ADHESION 2013 - 2014

A remettre au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou à votre section académique :
264 boulevard de la Madeleine – 06000 Nice / 04-97-11-81-53 / s3nic@snes.edu

Identifiant SNES-FSU *(si vous étiez déjà adhérent)*

Sexe : **Masc** ☐ **Fém** ☐ **Date de naissance** . . / . . / . . . .

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique *(de naissance)* **Prénom**

Résidence bâtiment escalier…

N° et voie *(rue bd …)*

boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone 1 **portable ou téléphone 2** **télécopie**

Mail :

Etablissement d'affectation : Code

Nom et ville

Etablissement d'exercice si différent : Code

Nom et ville

Catégorie *(certifié agrégé hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire AED CoPsy Cpe…)*

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative *(pour les titulaires)*

☐ *Titulaire poste fixe* ☐ *Tit sur ZR.*

Si temps partiel, quotité

Discipline

Echelon *date promotion :*

cochez les cases selon votre situation :

Stagiaires ☐

Stagiaires en situation

☐ *par concours* ☐ *liste d'aptitude*

☐ **Cessation progressive d'activité**

☐ **CFA** ☐ **Retraité** *(Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur département)*

☐ *conseiller en formation continue*

formateur ☐ *GRETA* ☐ *IUFM*

enseignant ☐ *en STS* ☐ *en classe prépa*

enseignant au ☐ *CNED* ☐ *CNDP - CRDP*

☐ *Conseiller pédagogique tuteur*

☐ *Contractuel-admissible (concours 2013-2)*

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

☐ J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe…)

Montant total de la cotisation : ____ € **(voir barème) puis cocher l'un des trois modes de paiement proposés.**

☐ **Prélèvements reconductibles en 10 fois** pour les cotisations parvenues à la section académique avant le 22 octobre.
6 prélèvements pour celles parvenues après, voire encore moins pour les adhésions tardives, le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août.
Ils seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire. Je pourrai alors dénoncer cette reconduction ou modifier le montant et le mode de paiement.

☐ **Prélèvements non reconductibles en 10 fois.** (Mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles, valables uniquement pour l'année scolaire en cours.)

☐ **Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES-FSU**

Date **Signature**

MANDAT SEPA

Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Paiement : [X] récurrent ou [ ] unique

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Barème des cotisations - Académie : NICE 2013-2014

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique

Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés ou Cpe *Coût réel après crédit d'impôt*				**116,00 €** (12,00€) *40 €*	**169,30 €** (17,30€) *58 €*	**173,90 €** (17,70€) *59 €*	**177,10 €** (18,10€) *61 €*	**187,20 €** (19,10€) *64 €*	**200,00 €** (20,30€) *68 €*	**212,90 €** (21,60€) *73 €*	**229,00 €** (23,20€) *78 €*	**245,50 €** (24,90€) *84 €*
CoPsy *Coût réel après crédit d'impôt*		**107,00 €** (11,00€) *37 €*	**144,60 €** (14,80€) *49 €*	**164,60 €** (16,80€) *56 €*	**169,30 €** (17,30€) *58 €*	**173,90 €** (17,70€) *59 €*	**177,10 €** (18,10€) *61 €*	**187,20 €** (19,10€) *64 €*	**200,00 €** (20,30€) *68 €*	**212,90 €** (21,60€) *73 €*	**229,00 €** (23,20€) *78 €*	**245,50 €** (24,90€) *84 €*
Biadmissibles *Coût réel après crédit d'impôt*				**121,00 €** (12,50€) *42 €*	**173,60 €** (17,70€) *59 €*	**182,90 €** (18,60€) *62 €*	**189,00 €** (19,20€) *65 €*	**198,60 €** (20,20€) *68 €*	**212,90 €** (21,60€) *73 €*	**229,00 €** (23,20€) *78 €*	**245,50 €** (24,90€) *84 €*	**256,30 €** (26,00€) *88 €*
Certifiés hors classe **Cpe hors cl. Dr. CIO** *Coût réel après crédit d'impôt*		**187,20 €** (19,10€) *64 €*	**210,40 €** (21,40€) *72 €*	**225,10 €** (22,90€) *77 €*	**239,80 €** (24,30€) *82 €*	**258,80 €** (26,20€) *88 €*	**275,20 €** (27,90€) *94 €*	**290,30 €** (29,40€) *99 €*				
Agrégés Classe Normale *Coût réel après crédit d'impôt*				**137,00 €** (14,10€) *47 €*	**198,30 €** (20,20€) *68 €*	**210,80 €** (21,40€) *72 €*	**222,20 €** (22,60€) *76 €*	**237,30 €** (24,10€) *81 €*	**254,80 €** (25,80€) *87 €*	**272,70 €** (27,60€) *93 €*	**290,30 €** (29,40€) *99 €*	**303,90 €** (30,70€) *104 €*
Chaires supérieures **Agrégés hors classe** *Coût réel après crédit d'impôt*		**245,50 €** (24,90€) *84 €*	**259,10 €** (26,30€) *89 €*	**272,70 €** (27,60€) *93 €*	**287,80 €** (29,10€) *98 €*	**303,90 €** (30,70€) *104 €*	**325,30 €** (32,90€) *111 €*	**337,90 €** (34,10€) *115 €*	**354,70 €** (35,80€) *121 €*			
Traitement brut mensuel en €		**de 800 à 1100 €**	**de 1101 à 1300 €**	**de 1301 à 1500 €**	**de 1501 à 1550 €**	**de 1551 à 1620 €**	**de 1621 à 1695 €**	**de 1696 à 1765 €**	**de 1766 à 1820 €**	**de 1821 à 1920 €**	**de 1921 à 2000 €**	**de 2001 à 2100 €**
Contractuels - MA *Coût réel après crédit d'impôt*		**60,40 €** (6,40€) *21 €*	**76,50 €** (8,00€) *26 €*	**92,60 €** (9,60€) *32 €*	**111,30 €** (11,50€) *38 €*	**115,20 €** (11,90€) *40 €*	**119,90 €** (12,30€) *41 €*	**124,90 €** (12,80€) *43 €*	**130,60 €** (13,40€) *45 €*	**137,40 €** (14,10€) *47 €*	**143,80 €** (14,70€) *49 €*	**149,60 €** (15,30€) *51 €*
Pension mensuelle	**Inf. à 1501 €**	**de 1501 à 1670 €**	**de 1671 à 1830 €**	**de 1831 à 2000 €**	**de 2001 à 2170 €**	**de 2171 à 2340 €**	**de 2341 à 2500 €**	**de 2501 à 2670 €**	**de 2671 à 2840 €**	**de 2841 à 3000 €**	**de 3001 à 3170 €**	**3171 € et plus**
Retraités Pensionnés *Coût réel après crédit d'impôt*	**66,00 €** (7,00€) *23€*	**85,00 €** (8,90€) *29€*	**93,00 €** (9,70€) *32€*	**102,00 €** (10,50€) *35€*	**111,00 €** (11,50€) *38€*	**120,00 €** (12,40€) *41€*	**129,00 €** (13,30€) *44€*	**138,00 €** (14,20€) *47€*	**147,00 €** (15,10€) *50€*	**156,00 €** (16,00€) *54€*	**165,00 €** (16,80€) *57€*	**169,00 €** (17,20€) *58€*

Màj : 12/07/2013

Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.

Situations particulières :

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, antérieurement non fonctionnaires :** cotisation du 3ème échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année :** 75,00 €.
- **Stagiaires CoPsy, antérieurement non fonctionnaires :** cotisation du 1er échelon du corps.
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS,...), concours 2013-2 contractuel :** 38,00 €.
- **Emploi d'Avenir Professeur (EAP) :** 20 €.
- **Mi-temps ou temps partiel :** cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - **Cotisation minimale 38,00 €.**
- **Situations exceptionnelles :** contacter le trésorier académique.
- **Personnels en attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires :** cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie.

Cotisation non calculée dans ce barème :

- Calcul du montant : Ajoutez 10,00 € au produit de 0,3580 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paie.
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / Nb de prélèvements + 0,4 € (frais bancaires)

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise

En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...)

Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale vous remboursera sous forme d'un crédit d'impôt 66% de votre cotisation. Si vous êtes imposable ce crédit est déduit de l'impôt à payer.

MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

Paiement : [X] récurrent ou [ ] unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547